



**Déclaration liminaire de la Fédération Autonome  
de la Fonction Publique (FA-FP)  
au Conseil commun de la Fonction publique du 3 octobre 2019**

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Haut-commissaire aux retraites,  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil commun,

Pour la **FA-FP**, nous nous adresserons tout d'abord à Monsieur le Haut-commissaire afin de le remercier de sa présence aujourd'hui, présence qui, nous l'espérons, signifie que vous considérez bien que la Fonction publique sera particulièrement impactée par votre projet de réforme.

Nous vous remercions également, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à la demande de l'intersyndicale exprimée par courrier en début d'été.

Au-delà de ce préambule, tout comme nos collègues qui viennent de s'exprimer avant nous, la **FA-FP** attend de votre part, Monsieur le Ministre, l'engagement d'un véritable processus de négociation sur cette réforme et non d'un simple cycle de « groupes de travail » qui serait uniquement destiné à nous informer sans tenir compte de nos propositions !

Et c'est bien l'expérience récente, relative à l'adoption de votre loi du 6 août 2019, dont le processus de mise en application reste dans la même dynamique de démocratie expéditive qui motive notre inquiétude.

Dans le cadre d'un réel dialogue social que nous appelons de nos vœux la **FA-FP** vous demande donc Monsieur le Ministre : un débat commun aux trois versants de la Fonction publique dans un calendrier laissant le temps à de véritables négociations. Débat qui permettra la prise en compte des particularités propres à la diversité des missions du service public.

Dans ce cadre, la **FA-FP** ne se contentera pas d'éléments statistiques, mais demandera de véritables simulations d'impact de ce projet, sur des situations précises d'agente ou d'agent public, avant et après cette réforme, notamment pour celles et ceux qui ne bénéficient d'aucun régime indemnitaire.

Dans ce domaine, la **FA-FP** tient à rappeler sa volonté de voir s'ouvrir une véritable négociation salariale, dans l'objectif d'une revalorisation indiciaire en adéquation avec les qualifications et les niveaux d'engagement de l'ensemble des agentes et agents publics.

La **FA-FP** sollicitera également des réponses aux questions suivantes :

Comment la phase de transition d'un système à l'autre sera-t-elle gérée ?

Comment sera prise en compte la dangerosité de certaines missions comme celles confiées aux services d'incendie et de secours ou à la police municipale ? Ces missions seront-elles considérées comme des « missions régaliennes » ?

Dans le cas contraire, comment la dangerosité de leurs missions sera-t-elle prise en compte alors même que le temps de travail des sapeurs-pompiers est toujours sous le coup de dérogations ubuesques en matière de sécurité et de santé au travail et que les policiers municipaux ne sont pas dotés des mêmes moyens de protection que leurs homologues de la police nationale et de la gendarmerie ?

Quel devenir pour les agentes et agents qui relèvent actuellement de la catégorie active, notamment au sein du versant hospitalier ?

Comment sera appliquée la proposition d'extension du « compte professionnel de prévention » aux fonctionnaires, alors que celui-ci peine à se mettre en place dans le secteur privé ?

La liste de nos inquiétudes est trop longue pour être énumérée dans une simple intervention de ce style.

Nous terminerons donc ce propos liminaire en indiquant que conformément à notre expression qui a suivi la publication du rapport remis au premier Ministre le 18 juillet dernier, la **FA-FP** ne s'inscrira pas dans une position dogmatique vis-à-vis du système universel de retraite, cependant, nous sommes profondément attachés au maintien d'un système basé sur la solidarité intergénérationnelle grâce au principe de répartition.

La **FA-FP** continuera de s'impliquer dans tous les espaces de dialogue afin de faire entendre la voix de toutes celles et ceux qui sont au service de chaque citoyen et citoyenne et qui subissent déjà les effets dévastateurs des choix de ce gouvernement vis-à-vis du service public.

Merci pour votre attention